

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 13 SEPTEMBRE 2018 à 19H15

Membres présents : MM. Pierre STEININGER, Aloyse STEIN, Gilbert COMPARON, Mme Denise KUBIAK, MM Christophe ELSEN, Alain PFORTNER, Mmes Marie EGLOFF, Brigitte KLASKALA, Joëlle PIRIH, M. François HAINKA, Mmes Astrid MOHR, Marie-Jacqueline FLAUSSE, Mireille MULLER.

Membres absents excusés : MM Laurent BINTZ, Ouro Nimini TCHANILE.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion.

Après avoir approuvé le compte rendu de la dernière réunion, le Conseil Municipal passe à l'ordre du jour.

180913 - 01 Subvention à l'A.I.R de Rosbruck.

L'A.I.R. demande une subvention de fonctionnement exceptionnelle de 75 € pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'accorder une subvention 75 € à l'A.I.R. de Rosbruck.
- De prévoir les crédits nécessaires au budget 2018.

180913 - 02 – Fixation des caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232.

Un arrêt du conseil d'Etat du 4 mai 2015 a considéré que les factures et notes de restaurant établies au nom de la commune qui précisaient le nom du maire et des membres du conseil municipal ne suffisaient pas à déterminer leur exacte imputation comptable et la production des pièces justificatives nécessaires au paiement.

Compte tenu de ces éléments, il convient de prendre une délibération de principe fixant les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 6232.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que les dépenses concernant les évènements tels que :

Le repas des séniors, la cérémonie de remise des prix du concours maisons fleuries, la cérémonie du 11 novembre, les inaugurations diverses, les pièces de théâtre et autres spectacles à la salle multiculturelle, les cérémonies de jumelage, les apéritifs, pots et repas du conseil municipal, les repas de fin d'année du conseil municipal et des employés communaux, les cadeaux de fin d'année au personnel communal, les sorties annuelles du Conseil Municipal et des employés communaux, les cadeaux pour les doyens et les personnes de 90 ans et plus, les noces d'or et de diamants, la fête de Saint-Nicolas et de Noël, les naissances et les décès, les personnes mises à l'honneur lors des fêtes et cérémonies, sont à imputer au compte 6232. Dans le cadre des sorties

annuelles du Conseil Municipal et des employés communaux, les frais relatifs aux conjoints seront pris en charge par la commune.

180913-03 Suppression d'un poste d'adjoint technique à 3.5 heures semaine.

Le Maire informe l'assemblée :

Il appartient à l'organe délibérant de la collectivité de décider de la suppression d'emploi après avis du comité technique paritaire.

Vu la création d'un poste d'adjoint technique à 7 heures selon la délibération du 29/06/2018, le poste à 3.5 heures créé le 29/06/2016 devient caduque.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 97 et 97 bis ;

VU l'avis du comité technique paritaire en date du 29/06/2018;

Sur proposition du Maire ;

DECIDE :

- de supprimer un emploi d'adjoint technique à 3,5 heures à compter du 14/09/2018.

180913 – 04 Constatation d'irrecouvrabilité de droit de créances éteintes.

Sur proposition de Monsieur le Trésorier et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'émettre un avis favorable à la demande de constatation des pertes sur les créances éteintes de la SARL SATRA présentées dans le tableau suivant :

Exercice	N° Titre	Montant en euros
2010	291	4 000,00

Les crédits seront inscrits en dépenses au budget 2018.

180913 - 05 Virements de crédits au budget principal : Décision modificative N° 3.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, émet un avis favorable pour les virements de crédits suivants au budget principal :

Budget Principal : Décision modificative N°3 « Virement de crédits au chapitre 65 » :

Libellés chapitre/article	Chapitre / Article	Montant
Charges à caractère général/Frais d'actes et de contentieux	011/6227	- 4 000,00 €
Autres charges de gestion courante/ Créances éteintes	65/6542	+ 4 000,00 €

180913 - 06 – Installation de conteneurs d'apport volontaire, convention avec la CAFPF.

Après avoir pris connaissance des dispositions contractuelles, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer une convention d'utilisation du domaine public et de mise en place de conteneurs d'apport volontaire avec la CAFPF.

180913 – 07 Subventions aux associations pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer les subventions suivantes pour l'année 2018 :

ASSOCIATIONS OU CLUBS	MONTANTS
Amicale des Retraités de Rosbruck	200 €
Club du 3 ^{ème} Age de Rosbruck	200 €
Scrabble Club de Rosbruck	200 €
Société d'entraide des Mineurs catholiques	200 €
CLCV de Rosbruck	200 €
Association Informatique de Rosbruck	200 €
Club Loisirs Peinture	200 €
Crystal	200 €
Le rêve de Ludo	200 €
Smili'Ness	200 €
Rêveries d'Enfance	200 €
GERE	200 €
RFSC	200 €
Amis de la Vallée	200 €

180913-08 Fermeture de la rue de la Paix

Les riverains de la rue de la Paix ont déposé en mairie une pétition demandant la fermeture de leur rue suite aux nombreux excès de vitesse des automobilistes empruntant cette rue.

Le Conseil Municipal, après réflexion, propose d'installer deux coussins Berlinois à l'entrée de la rue après le rond point et un troisième à hauteur de l'îlot du numéro 40. Cette proposition sera soumise aux riverains qui pourront alors formuler leurs observations.

Séance levée à 20H30 – comprenant les délibérations n° 180913 - 01 à 180913 – 08.

Pierre STEININGER :

Aloyse STEIN :

Gilbert COMPARON :

Denise KUBIAK :

Marie-Jacqueline FLAUSSE :

Christophe ELSÉN :

Alain PFORTNER :

Marie EGLOFF :

Brigitte KLASKALA :

Joëlle PIRIH :

François HAINKA :

Astrid MOHR :

Mireille MULLER :